

EXPOSITION

« Travail forcé, derrière le code-barres... »
Éduquer à la lutte contre le travail forcé
Livret d'accompagnement pédagogique 2016

COMPRENDRE, REFUSER, AGIR

SOMMAIRE

Éditorial du Maire	3
Éditorial RHSF	4
Éditorial Ligue de l'enseignement	5
Présentation de l'exposition	6
Le travail forcé	7
Éléments d'analyse des dessins	9
Éléments de biographie des dessinateurs	20
Lexique	22
Exemple d'analyse	24
Les figures de style	30
Lecture d'image : lexique	36
Atelier « Dessine et dénonce »	40
Outils pour échanger et débattre	41
Bibliographie thématique et sitographie générale	45
Filmographie	48
Sites internet utiles	50
Quiz - Étude de cas	51
Quiz - Étude de cas (<i>fiche questionnaire</i>)	56
Fiche Bilan	59

Éditorial du Maire



Avec le concours actif de la Mairie de Toulouse, l'exposition sur « le travail forcé » initiée par RHSF met l'accent sur un défi universel à relever pour ce XXI^{ème} siècle. L'oeuvre est pédagogique : éduquer à la citoyenneté dans la diversité et la Laïcité, lutter contre les violences physiques et psychiques faites à une large part de l'Humanité réduite à un esclavagisme moderne.

Le respect des droits fondamentaux de tout travailleur et les responsabilités sociales et environnementales ne se négocient pas, ne se marchandisent pas : une authentique justice ne saurait s'exonérer de telles considérations qui honorent particulièrement l'action nobélisable de « Ressources Humaines Sans Frontières ».

JEAN-LUC MOUDENC

Maire de Toulouse

Président de Toulouse Métropole

Éditorial RHSF

Le combat de Ressources Humaines Sans Frontières pour les droits de l'homme au travail repose sur trois idées fondamentales : la première est qu'il n'est nul besoin d'exploiter la misère des autres pour bien vivre. L'histoire économique et sociale des pays développés qui ont mis peu à peu fin aux situations indignes nées de la révolution industrielle en témoigne. Nous pensons que, de la même manière, l'économie mondialisée peut et doit éradiquer le travail forcé et le travail des enfants.

La seconde idée est que sur des questions aussi complexes, toute approche manichéenne est vouée à l'échec. Il ne s'agit pas de juger ou de donner des leçons, mais de comprendre les situations de tous les intervenants de la chaîne de sous-traitance pour les amener ensemble à faire évoluer leurs pratiques.

La troisième idée, enfin, est que chacun, de sa place, est concerné. Dans un autre domaine tout aussi complexe, celui de l'environnement, la COP21 organisée à l'automne 2015 à Paris a montré que lorsque la société civile et les responsables politiques se mobilisent, des avancées concrètes sont possibles. Alors, à RHSF, nous formons le vœu qu'un mouvement tout aussi fort se dessine pour faire respecter les lois et les conventions internationales en matière de travail.

Nous remercions la Mairie de Toulouse pour avoir rendu possible la déclinaison de cette exposition sous forme de Kakémonos. Cette exposition peut être empruntée auprès de l'Espace diversités laïcité de la ville de Toulouse.

Nous remercions également la Ligue de l'enseignement avec qui nous avons collaboré à la réalisation de ce livret pédagogique.

Nous comptons sur vous pour enseigner à nos jeunes leur devoir de vigilance mais aussi d'action pour devenir des citoyens responsables.

MARTINE COMBEMALE, *Directrice RHSF*

ADÈLE RIVET, *Chef de projet RHSF*

Éditorial Ligue de l'enseignement

La question de l'éducation à la citoyenneté est largement transversale à toutes les actions de la Ligue de l'enseignement. Il s'agit de donner à chacun la capacité de s'insérer, de se situer dans la société, de faire des choix libres et éclairés et d'agir individuellement et collectivement. La sensibilisation des jeunes et des moins jeunes en faveur des libertés, de la justice sociale et contre toutes les formes de discriminations est au cœur de notre travail. L'exposition de Ressources Humaines Sans Frontières est un bel outil de connaissance et de réflexion à partager. Le but du dossier pédagogique est d'en faciliter l'appropriation et l'utilisation.

NICOLE PATIN-RAYBAUD

Présidente de la Ligue de l'enseignement 31



PRÉSENTATION DE L'EXPOSITION

En 2014, RHSF a organisé un concours de dessins sur le thème du travail forcé en partenariat avec Irène Fernandez, Prix Nobel alternatif de la paix et fondatrice de l'ONG malaisienne Tenaganita¹.

En effet, beaucoup de travailleurs victimes de travail des enfants, travail forcé ou de conditions abusives de travail sont des migrants. Ces derniers, vulnérables et ne connaissant pas toujours la langue du pays d'accueil, n'ont pas connaissance de leurs droits du travail.

L'objectif est alors d'illustrer les droits fondamentaux des travailleurs, d'afficher ces droits schématisés dans les usines et de sensibiliser les donneurs d'ordre sur les risques encourus dans les chaînes de sous-traitance.

Les droits à dessiner étaient entre autres: la liberté de garder ses papiers d'identité, la liberté de mouvement dans l'entreprise et à l'extérieur, la liberté de quitter son employeur, le droit de signer un contrat et d'en garder une copie (ce contrat doit être identique à celui signé dans le pays d'origine, l'absence de violences physiques et psychiques, le droit à la sécurité et à la santé, le droit à un salaire égal pour un travail égal...).

Le concours, présidé par Plantu, a remporté un beau succès: 120 dessinateurs issus de 46 pays y ont participé, avec des œuvres toujours fortes, parfois violentes, qui permettent de saisir la réalité des violations des droits de l'homme au travail.

RHSF a ensuite exposé les dessins sélectionnés à Toulouse (Espace diversités laïcité de la ville de Toulouse et à Toulouse Business School), mais également à Paris (à l'Entrepôt, HEC et au Sénat), à l'ONU (New-York), Rome (en partenariat avec Caritas International), en Turquie etc.

L'exposition, nommée « Derrière le code-barres » a été accompagnée d'un livre illustré qui reprend les dessins de l'exposition et d'autres dessins encore afin d'expliquer le travail forcé de manière pédagogique: si les travailleurs subissent, nous devons savoir et refuser ces pratiques. Nous devons être aptes à identifier afin d'y remédier. C'est le fil conducteur de ce livre et de l'exposition.

1. Irène Fernandez est une militante des droits de l'Homme en Malaisie. Irène est décédée le 31 mars 2014, quelques semaines avant l'annonce des résultats du concours.

Les victimes du travail forcé étant très souvent des migrants, et notamment des migrants climatiques, RHSF a décidé d'intégrer la notion de « Partir » dans son exposition.

Nous avons alors fait appel une deuxième fois aux dessinateurs et nous avons ajouté en 2015 la rubrique « Partir » dans l'exposition et dans le livre de dessins.

L'exposition et le livre de dessins sont traduits en anglais, en espagnol et en italien.

LE TRAVAIL FORCÉ

Défini par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) comme étant « tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré », le travail forcé touche tous les continents. Les travailleurs migrants et les populations indigènes sont particulièrement vulnérables au travail forcé.

Le travail forcé touche 21 millions de personnes dans le monde. Près de 19 millions d'entre elles sont exploitées par des particuliers ou des entreprises privées et plus de 2 millions par un Etat ou des groupes de rebelles. Parmi celles qui sont exploitées par des particuliers ou des entreprises, 4,5 millions subissent une exploitation sexuelle forcée. Chaque année, le travail forcé rapporte 150 milliards de dollars de profits illicites.

L'Union Européenne n'est pas épargnée. Le Bureau International du Travail (BIT) considère en effet qu'il y a environ 880 000 personnes victimes du travail forcé au sein de l'Union Européenne.

S'il n'est pas toujours évident de déceler les situations de travail forcé, quelques indices permettent de le caractériser: le défaut de consentement, la contrainte, l'isolement, l'absence d'autonomie.

L'OIT a mis en place des outils afin de lutter contre ce fléau. Ainsi, parmi les conventions fondamentales, deux concernent le travail forcé: la convention CO29 (1930) et la convention C105 (1957).

La Convention n° 29 (1930) interdit le travail forcé ou obligatoire sous toutes ses formes, à l'exception du service militaire et du travail pénitentiaire ou tout travail ou service exigé dans les cas de force majeure tels que les guerres, les incendies et les tremblements de terre.

La Convention n°125 (1957) interdit notamment le recours au travail forcé ou obligatoire comme moyen de coercition ou d'éducation politique ou comme sanction politique, comme méthode de mobilisation et d'utilisation de la main-d'œuvre à des fins de développement économique; comme mesure disciplinaire au travail; comme punition pour avoir participé à des grèves; comme mesure de discrimination raciale, sociale, nationale ou religieuse.

Par ailleurs la convention n°182 interdit les pires formes de travail des enfants (les personnes de moins de 18 ans) qui concernent les enfants réduits en esclavage, recrutés de force, assujettis à la prostitution, victimes de la traite, contraints de se livrer à des activités illicites ou devant accomplir un travail dangereux susceptible de nuire à leur santé et à leur développement physique, mental, moral ou social.

En 2015, 168 millions d'enfants de moins de 15 ans sont en situation de travail dans le monde, dont 85 millions affectés à des tâches dangereuses. Le 11 juin 2014, l'OIT a adopté, à Genève, le Protocole additionnel relatif à la convention sur le travail forcé n°1929 (1930). Ce protocole a déjà été ratifié par le Niger, la Norvège, le Royaume Uni et la Mauritanie. La France devrait normalement signer ce protocole en 2016.

ÉLÉMENTS D'ANALYSE DES DESSINS



1. Redwan Al Ferekh, Liban

Impressions ressenties

Solitude, exil, départ, sécheresse, vide, espoir, Afrique, baluchon (représenté par la feuille)

Éléments visuels signifiants

Vide, branche, feuille de couleur verte, Homme de couleur

Thèmes possibles

Migration, migration climatique, exil, solitude, voyage

Exemple d'interprétation

L'exil d'un homme face au changement climatique (sécheresse),
Partir = recherche de conditions de vie meilleures



2. Nagy, France

Impressions ressenties

Père Noël autoritaire, enfant fatigué et souffrant,
charge trop lourde pour l'enfant

Noël: tristesse pour cet enfant

Éléments visuels signifiants

Le regard et la posture du Père Noël, la posture de l'enfant,
les pieds nus et habillement de l'enfant, origine de l'enfant
(Asie ?), la sueur de l'enfant, le contraste des couleurs

Thèmes possibles

Travail des enfants, travail forcé, abus des droits
humains, société de consommation, isolement,
mondialisation, protection de l'enfance, la pauvreté

Exemple d'interprétation

Noël, période de surconsommation avec un
impact direct sur le travail des enfants.



3. Pluispraat, Pays-Bas

Impressions ressenties

Fatigue de la personne, le poids du cintre et de l'industrie textile, petit prix pour travail difficile, tristesse, désarroi, solitude

Éléments visuels signifiants

taille disproportionnée du cintre, regard, dos courbé, genoux pliés, est-ce un enfant, un homme, une femme? Tenue vestimentaire pauvre, personne de couleur (pays en voie de développement?), couleur du ciel (au-dessus de la personne, ciel noir et au loin, éclairci)

Mots: Fashion et Cheap

Aiguilles dans la bouche

Thèmes possibles

Travail des enfants, travail forcé, abus des droits humains, société de consommation, isolement, mondialisation, industrie de la mode, conditions abusives de travail, la pauvreté

Exemples d'interprétation

Derrière les vêtements que l'on porte, il y a du travail forcé et du travail des enfants.

Derrière un prix bas se cache du travail forcé et le travail des enfants.



4. Vladimir Kazanevsky, Ukraine

Impressions ressenties

L'homme est un robot, une machine, travail à la chaîne, douleurs physiques, prisonnier, aliénation

Éléments visuels signifiants

Couleurs (teinte unique), corps à la chaîne transpercés par des clous, taille imposante des clous et nombre, regards absorbés

Thèmes possibles

Travail forcé, manque de liberté, violence physique et psychique, abus des droits de l'homme, aliénation

Exemple d'interprétation

Le travail forcé est synonyme de violence physique et psychique. La dureté du travail à la chaîne : décérébrant et pénible



5. Suphachai Chirakup, Thaïlande

Impressions ressenties

Routine, Asie, dur labeur, pénibilité, transmission du travail de mère en fils, vente des produits au marché ? Chaleur

Éléments visuels signifiants

Charges lourdes, la femme enceinte se tient le dos, Mère qui porte son enfant, enfant qui travaille, nourriture dans les paniers, couleurs, pleurs de l'enfant, chapeau + tenue d'été

Thèmes possibles

Conditions abusives de travail, travail des enfants, Droits du travail, Cycle de la pauvreté

Exemple d'interprétation

Le travail forcé est un cercle vicieux: transmission du travail forcé aux enfants.



6. Joël Liochon, France

Impressions ressenties

Bonheur, épanouissement, signature d'un contrat identique par 2 parties différentes, fierté d'avoir accompli quelque chose, cirque, relation de confiance, l'homme se jette dans la gueule du lion

Éléments visuels signifiants

Un homme, un lion, sourires, signatures identiques, couleurs vives, chaudes, différence de taille et de poids, grande gueule du lion

Thèmes possibles

Egalité des droits, Respect des droits humains/du travail, Justice

Exemples d'interprétation

Le respect des droits du travail permet de construire une relation de confiance entre l'employeur et l'employé qui contribue à l'épanouissement personnel des individus.



7. Valentin Georges, Bulgarie

Impressions ressenties

Solitude, isolement, tristesse, baluchon, voyageur? migrant?
Fatigué par son périple

Éléments visuels signifiants

Homme habillé de noir, contraste couleur (seule couleur vive: cœur/baluchon), yeux fermés, dos courbé, trou à la place du cœur/baluchon en forme de cœur

Thèmes possibles

Isolement, Solitude, Migration, Exil

Exemple d'interprétation

Vulnérables, les travailleurs migrants sont plus facilement victimes de travail forcé que les autochtones.



8. Raed Khalil, Syrie

Impressions ressenties

Pollution/environnement/déforestation/nature

Santé: gaz inhalé

Sécurité: sol qui s'effrite

Espoir, nécessité d'agir

Éléments visuels signifiants

Tractopelle, couleurs, cailloux, fumée

Godet représenté par une main qui dessine un arbre

Arbre feuillu et vivant

Thèmes possibles

Défense environnement, santé/sécurité au travail,
déforestation, pollution, responsabilité des entreprises

Exemples d'interprétation

Les abus des droits du travail appellent à la responsabilité
sociale et environnementale des entreprises.

Consommation et société = problèmes environnementaux.

Réinventer l'utilisation des outils pour construire un avenir meilleur.



9. Phu Nguyen, Vietnam

Impressions ressenties

Montre molle (tableau de Dali), beaucoup d'heures de travail pour gagner peu d'argent, heures supplémentaires imposées, horloge qui s'étire comme les heures, fatigue, Tristesse

Éléments visuels signifiants

Importance de l'horloge, contraste des couleurs, un seul billet, tenue d'ouvrier avec clé à molette, bras qui s'allonge

Thèmes possibles

Conditions de travail, Respect du droit du travail, Réglementation horaire de travail, Salaire, Epanouissement au travail

Exemples d'interprétation

Les victimes de travail forcé sont très souvent contraintes de faire des heures supplémentaires non rémunérées.

Forcer les travailleurs à travailler au-delà des heures réglementaires n'est pas productif.



10. Trayko Popov, Bulgarie

Impressions ressenties

Envol, danger de mort: chute
Cherche à attraper son passeport, se jeter
dans le vide, prise de risque, voyage

Éléments visuels signifiants

Trapèze, passeport, homme nu, ville, couleur bleue dominante (ciel)

Thèmes possibles

Droit de garder ses papiers d'identité, Migration, Exil,
Migration climatique, Travail forcé, Absence d'autonomie

Exemple d'interprétation

Confisquer les papiers d'identité est une des pratiques du travail forcé: le travailleur est alors vulnérable car il ne peut ni quitter son employeur, ni même le territoire sans récupérer ses papiers.



11. Hicham Oumames, Maroc

Impressions ressenties

Tristesse, blasé, prison, fatigue, société de consommation, isolement

Éléments visuels signifiants

Code-barres, larme, tenue d'ouvrier, noir et blanc, tête penchée, s'appuie sur les barres, yeux fermés, forme de la bouche

Thèmes possibles

Emprisonnement, société de consommation, travail forcé, responsabilité des entreprises/consommateurs, isolement

Exemples d'interprétation

Derrière nos produits de consommation, il y a des travailleurs qui souffrent d'abus des droits du travail. Le travail forcé pose la question de la responsabilité. Qui est responsable du travail forcé? Les employeurs, les entreprises donneuses d'ordre ou l'acheteur?

ÉLÉMENTS DE BIOGRAPHIE DES DESSINATEURS

Dessinateur	Autobiographie
Radwan Alferekh Liban Dessin n°1 p.9	<i>Radwan Alfereck est un dessinateur libanais. Dessinateur et sculpteur, il expose dans plusieurs galeries d'art au Liban et a remporté plusieurs prix internationaux.</i>
Nagy France Dessin n°2 p.10	<i>Richard Nagy, aide-soignant à Paris, se met sérieusement au dessin à l'âge de 50 ans, lorsqu'il se retrouve brutalement au chômage. En 2014 il a publié ses dessins dans l'Annuel du dessin de Presse. Il a également dessiné la couverture du livre « La France : une étrange faillite ». Nagy possède un blog où il publie ses dessins qui traitent de la santé, des enfants et de l'actualité.</i>
Pluispraat Pays-Bas Dessin n°3 p.11	<i>Eric van der Wall, plus connu sous le nom de Pluispraat, est un dessinateur Hollandais né en 1960. Après des études d'arts à l'université de Groningen, il devient dessinateur politique et illustrateur pour des journaux notamment pour le journal hollandais De Telegraaf.</i>
Vladimir Kazanevsky Ukraine Dessin n°4 p.12	<i>Vladimir Kazanevsky est un écrivain et un dessinateur dont les œuvres ont été publiées dans les journaux et magazines du monde entier. Il a remporté plus de 360 prix dans 44 pays différents. Vladimir Kazanevsky vit à Kiev, en Ukraine.</i>
Suphachai Chirakup Thaïlande Dessin n°5 p.13	<i>Suphachai Chirakup est un dessinateur thaïlandais.</i>

<p>Joël Liochon France Dessin n°6 p.14</p>	<p><i>Illustrateur et graphiste au service des secteurs du luxe, de l'édition, et de la publicité, Joël Liochon a débuté sa carrière en Nouvelle-Zélande, en créant et fabriquant des accessoires en métal pour les studios de production du Seigneur des Anneaux, Narnia et Avatar. De retour à Paris, Joël Liochon intègre les studios de création de Haute Joaillerie de Louis Vuitton et de la maison Lorenz Bäumer. Il participera en 2011 à la conception et à la réalisation de la tiare de mariage pour la princesse Charlène de Monaco.</i></p>
<p>Valentin Georges Bulgarie Dessin n°7 p.15</p>	<p><i>Valentin Georges est un dessinateur bulgare.</i></p>
<p>Raed Khalil Syrie Dessin n°8 p.16</p>	<p><i>Né en 1973, Raed Khalil est un dessinateur syrien. Dès 1988, il publie ses dessins et participe à de nombreux concours nationaux et internationaux. Raed dessine notamment pour un hebdomadaire et un quotidien à Damas. Il est président de la Fédération des Associations de Dessinateurs en Syrie.</i></p>
<p>Phu Nguyen Vietnam Dessin n°9 p.17</p>	<p><i>Dessinateur freelance, Phu Nguyen dessine pour des journaux vietnamiens. Il est basé en Californie, États-Unis. Ces dernières années, il a remporté plusieurs prix internationaux notamment en Chine.</i></p>
<p>Trayko Popov Bulgarie Dessin n°10 p.18</p>	<p><i>Trayko Popov est un illustrateur et un dessinateur bulgare. Il travaille pour diverses entreprises, grandes et petites dans les secteurs de l'édition, la publication ainsi que la publicité. Trayko a gagné plus de 40 prix nationaux et internationaux. Il est vice-président de la Fédération des Associations de Dessinateurs en Bulgarie.</i></p>
<p>Hicham Oumames Maroc Dessin n°11 p.19</p>	<p><i>Hicham Oumames est un dessinateur marocain né en 1991. Il a participé à de nombreux concours internationaux.</i></p>

LEXIQUE

Absence d'autonomie : il s'agit de ne pas être indépendant. Les travailleurs victimes de travail forcé sont très souvent dépendants de leur employeur : ils ne peuvent disposer de leur temps libre comme ils le souhaitent et ne peuvent se déplacer librement au sein de l'entreprise et à l'extérieur. Souvent, leurs papiers d'identité sont confisqués.

Chaîne de sous-traitance : face aux con-traintes auxquelles les entreprises doivent faire face : la concurrence, des prix plus bas, des salaires plus élevés... les entreprises ne peuvent plus confier les tâches les moins productives, souvent les tâches les plus pénibles et les moins qualifiées, à des travailleurs des pays développés. La production est alors transférée dans les pays où se trouve la main d'œuvre bon marché, créant ainsi une chaîne de sous-traitance.

Consentement : consentir, c'est donner son accord. Dans le cadre d'un contrat de travail, le consentement doit être libre et éclairé : le travailleur doit comprendre le contrat qu'il signe et connaître la réalité du travail.

Consommation responsable : c'est un acte civique qui consiste à prendre en considération dans ses choix de consommation l'impact social et environnemental des produits. Consommer responsable, c'est s'assurer que les produits ont été fabriqués dans le respect des droits humains et que leur impact environnemental est moindre.

Contrainte : travailler sous la contrainte, c'est travailler contre sa propre volonté. Dans le cas du travail forcé, les travailleurs sont notamment contraints de faire des heures supplémentaires sous peine de menaces physiques ou psychologiques.

Discrimination : traitement différencié d'une personne ou d'un groupe de personnes. Les discriminations sont des pratiques qui entravent l'égalité d'accès – à des rôles, des statuts, des lieux...en fonction de caractéristiques socialement construites.

Étranger: qui est d'un autre pays, qui n'a pas la nationalité du pays où il se trouve.

Identité: l'identité est l'ensemble des caractères fondamentaux d'un individu ou d'un groupe d'individu. En psychologie, cette notion est définie comme un processus cognitif et affectif par lequel le sujet se conçoit et se perçoit. Cette entrée permet d'éviter de figer définitivement pour un être son identité et de mettre cette notion en lien avec le principe d'émancipation de l'individu. Dans une approche plus collective et pour éviter le piège de l'identité nationale, on peut parler d'une identité culturelle ou sociale comme de ce qui regroupe tout ce qui est commun avec les autres membres d'un groupe, tel que valeurs, normes, règles que la personne partage avec sa communauté ou sa société.

Illégalité: c'est le non-respect des lois nationales, des droits humains et des conventions internationales. Le travail forcé, tel qu'il est défini par l'Organisation Internationale du Travail est une pratique illégale.

Isolement: un individu ou un groupe d'individu peut être isolé en étant séparé du reste de la population. Un travailleur est isolé lorsqu'il ne parle pas la langue du pays où il travaille, lorsqu'il ne peut joindre sa famille ou d'autres personnes extérieures et ne peut être en mesure de contacter des organisations qui peuvent lui venir en aide.

Migrant: se dit d'une personne qui quitte son pays d'origine pour des raisons diverses: raison économique, sécurité... afin de s'installer durablement dans un pays dont elle n'a pas la nationalité. Si le terme « immigré » favorise le point de vue du pays d'accueil et le terme « émigré » celui du pays d'origine, le terme « migrant » prend en compte l'ensemble du processus migratoire.

Migrant climatique: chaque année, des catastrophes naturelles (sécheresse, inondation, tempête...) provoquent des déplacements de population d'un pays à un autre. Les personnes qui quittent leur pays à cause des enjeux climatiques sont appelées les migrants climatiques.

Minorité: les minorités sont le produit d'un rapport social: il s'agit de groupes différenciés, stigmatisés ou rejetés dans une société donnée.

LECTURE COLLECTIVE DES DESSINS : EXEMPLES D'ANALYSE

Objectifs généraux

- > Préserver face aux dessins une forme d'intelligence et de mémoire plus profonde, linéaire, et fixée.
- > Apprendre à maîtriser une réponse impulsive face à certaines simulations visuelles.

Objectifs opérationnels

Rendre le jeune capable de :

- > Exprimer les ressentis face à la simulation visuelle d'un dessin (perception/1ère connotation).
- > Conduire une description complète d'un dessin (dénotation).
- > Mettre en relation les ressentis et les codes utilisés (interprétation/2ème niveau de connotation).
- > Confronter son interprétation à celle des autres (constat de la polysémie).

Compétences travaillées

- > S'exprimer clairement à l'oral avec un langage approprié
- > Observer et décrire pour mener des investigations
- > Echanger, questionner, justifier un point de vue
- > Faire preuve d'esprit critique face à l'information et à son traitement

Démarche générale

Si possible, projeter le dessin (plus adapté à une lecture « guidée » que la manipulation d'un document sur papier, la projection, permet à l'animateur du groupe de définir et distinguer un temps d'observation / stimulation visuelle et un temps de réflexion).

L'enseignant ou l'animateur procède par consignes successives.

Les consignes sont suivies individuellement par les membres du groupe qui notent leurs observations avant les différentes étapes de mise en commun et de débat.

Étapes possibles de la séance (cycle 3/collège/lycée)

1. Exprimer le ressenti

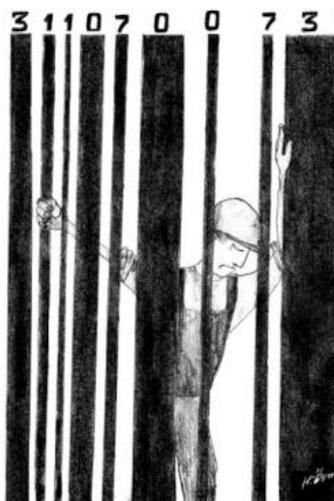
1.1. Montrer le dessin 10 secondes au groupe, sans consignes particulières sinon celle d'être attentif et silencieux.

1.2. Demander aux membres du groupe de noter par écrit :

> « Une chose qu'ils ont retenue du dessin ».

> « L'impression qu'elle dégage ou le ressenti qu'ils en ont eu en le découvrant ».

Cette étape est importante ; elle permettra, dans la phase suivante, d'éviter l'effet de mimétisme avec ce qu'un autre aura dit précédemment. Dans les encadrés ci-dessous, nous présentons des réponses possibles mais non exhaustives.



Hicham Oumames, Maroc

Exemple : une personne derrière les barreaux, en prison, tristesse, fatigue, code-barres...

1.1. Communication en groupe – mise en commun

> Au tableau, classer les réponses dans deux colonnes (« le ressenti » et « description »).

> Accepter toutes les réponses sans commentaires, ne pas engager le débat dans cette première étape.

Remarques : dans le tableau (page suivante), les éléments descriptifs sont déjà classés. Il conviendra dans un premier temps de les noter dans l'ordre où ils sont dits (et de ne les mettre en relation que par la suite : voir au paragraphe 3.1).

Le Ressenti	Description
<p><i>Une personne qui semble triste, fatiguée, blasée</i></p> <p><i>Un ouvrier emprisonné</i></p> <p><i>Le code-barres qui s'apparente à des barreaux de prison</i></p> <p><i>Code-barres = société de consommation</i></p> <p><i>La solitude, l'isolement</i></p>	<p><i>Le personnage se trouve derrière des barreaux, il baisse la tête, ferme les yeux.</i></p> <p><i>Le personnage est en tenue d'ouvrier et est seul derrière les barreaux</i></p> <p><i>Pas d'horizon, ni d'ouverture vers l'extérieur</i></p>

2. Décrire le dessin

2.1. Montrer à nouveau le dessin

Vérifier si les éléments décrivant le dessin (ceux que les jeunes avaient notés) sont tous bien présents dans celle-ci. Apporter les corrections dans le tableau si nécessaire, en faisant supprimer de cette liste ce qui ne figure pas sur le dessin (ça peut arriver !)

2.2. Compléter la colonne « Description » en ajoutant des éléments qui n'avaient pas été notés.

Demander aux jeunes de distinguer : les lumières les contrastes ; les lignes et masses ; l'organisation dans le cadre haut/bas, droite/gauche).



Hicham Oumames, Maroc

Couleurs et lumière

- Noir et blanc
- Aucune source de lumière n'est visible dans l'image

Lignes et masses

- Le dessin est essentiellement composé de lignes verticales
- Organisation dans le cadre
- Personnage au centre de l'image

2.3. Voir de loin/s'approcher

Demander si tous les éléments peuvent être décrits par une observation à distance. Noter dans la colonne « Description » les éléments qui nécessitent de se rapprocher du dessin.

- *Larme sur le visage*

- *Lèvres crispées*

3. L'interprétation

3.1. Faire justifier par chacun la signification qu'il a avancée (notée dans la colonne « Ressenti » du tableau) en citant un (ou des) élément(s) repérable(s) sur la photo. Mettre en relation, terme à terme, dans le tableau, les éléments de la colonne « Ressenti » et ceux de la colonne « Description ».

J'ai ressenti que le personnage est triste et fatigué à cause de sa tête penchée, de la larme sur son visage et de ses yeux fermés.

J'ai ressenti que ce personnage est emprisonné à cause des barreaux du code-barres.

On peut aussi à ce stade, demander « un développement imaginaire autour du dessin, à partir d'éléments qui nous parlent ». C'est le moment du débat dans le groupe, de la confrontation collective des diverses « réceptions » de la photo.

3.2. Constater

Constater (éventuellement) la polysémie qui a pu apparaître lors de la première observation du dessin. Mettre en évidence (d'après ce qui a été dit ci-dessus en 3.1.) que si nous n'avons pas tous une interprétation identique, c'est que nous avons privilégié dans notre mémoire instantanée de la photo, un élément plutôt qu'un autre.

(Remarque: Dans certains dessins, on peut constater qu'un élément est tellement fort qu'il entraîne une interprétation unanime. C'est cet effet que, le plus souvent, les publicitaires recherchent).

3.3. Indiquer le titre de ce dessin.

Situer le lieu et la date de la prise de vue (voir le descriptif des dessins).

4. Exercice: changer le cadrage

En utilisant des caches, montrer le même dessin cadré différemment, ou en ne conservant qu'un détail. Quel cadrage favorise une interprétation ou une autre? Expliquer que toute prise de vue détermine un « champ » qui est montré au spectateur et un « hors champ » qui n'est pas montré (mais que chacun peut se représenter à sa façon).



Hicham Oumames, Maroc

Autre approche possible (cycle 2)

1.Observer l'image recadrée

Montrer l'image 10 secondes au groupe, sans consigne particulière sinon celle d'être attentif et silencieux.

Demander aux enfants de réfléchir à « l'impression que ce dessin dégage ou à quoi ils ont pensé en le découvrant », mais sans le communiquer à haute voix (ni à leur voisin).

Pendant ce temps, distribuer à chaque enfant une feuille au format A3 avec la reproduction de la photographie telle qu'elle a été vue, en respectant l'espace blanc de chaque côté et au-dessus.

2. Imaginer l'hors-champ

Faire dessiner tout ce qu'on peut imaginer dans la partie blanche de la feuille autour de cette photographie. Souligner que certains éléments sont coupés par le bord de l'image et qu'on peut commencer le dessin par les bords de la photographie qui est imprimée. Pendant ce temps, passer auprès de chaque enfant et noter les impressions qui ont été ressenties au moment de la découverte du dessin (au dos de la feuille par exemple).

3. Communication au groupe - mise en commun

Afficher les dessins terminés au tableau. Comparer. Souligner les ressemblances, les différences.

Lire à haute voix les interprétations qui avaient été données par chaque enfant.

Faire justifier par chacun la signification qu'il a avancée en lui demandant de citer un (ou des) élément(s) repérable(s) sur la photo ainsi que ceux qu'il a lui-même ajoutés dans son dessin.

C'est le moment du débat dans le groupe, de la confrontation collective des diverses « réceptions » du dessin. Constaté (éventuellement) la polysémie qui a pu apparaître lors de l'observation du dessin.

Mettre en évidence que si nous n'avons pas tous donné une interprétation identique, c'est que nous avons privilégié un élément plutôt qu'un autre. Expliquer que toute prise de vue détermine un « champ » qui est montré au spectateur et un « hors champ » qui n'est pas montré (mais que chacun peut se représenter à sa façon).

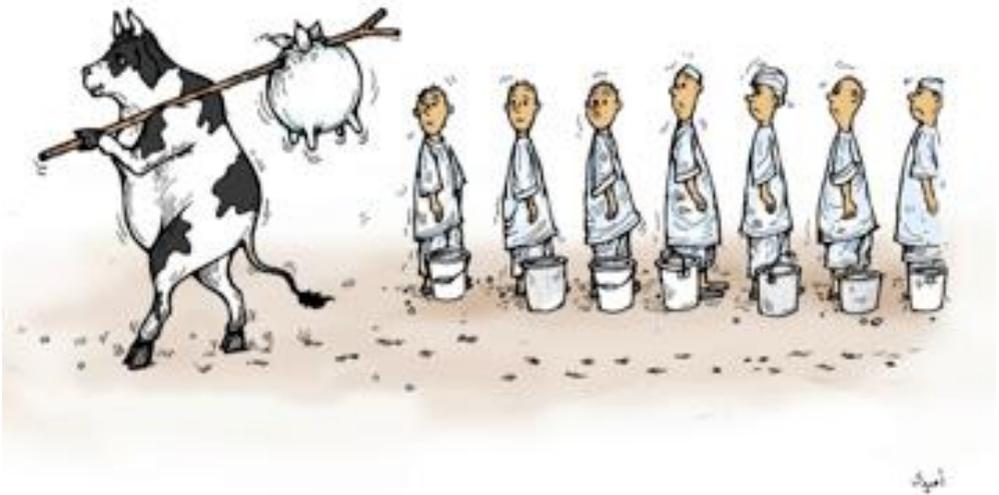
4. Le dessin dans son cadrage initial

Montrer le dessin tel qu'il a été réalisé (voir cycle 3 paragraphe 1) et constater ce qui existait réellement dans cette prise de vue et ce qui (éventuellement) a pu être imaginé par les enfants.

Repérer les détails qui pouvaient donner des indications sur ce qu'on ne voyait pas entièrement.

LES FIGURES DE STYLE

Une figure de style est un procédé qui permet de rendre un discours plus convainquant ou plus évocateur, d'une manière qui ne correspond pas à l'usage ordinaire de la langue et qui donne un ton particulier au propos.



Ombadi, Soudan

Allégorie

Le dessin prend position avec humour sur un sujet d'actualité. Il constitue une autre façon de transmettre des informations et de donner une opinion sur ce qui se passe dans le monde.

Ici, la vache en tant qu'outil de production a la liberté de cesser son activité et d'aller à la recherche d'un autre employeur.

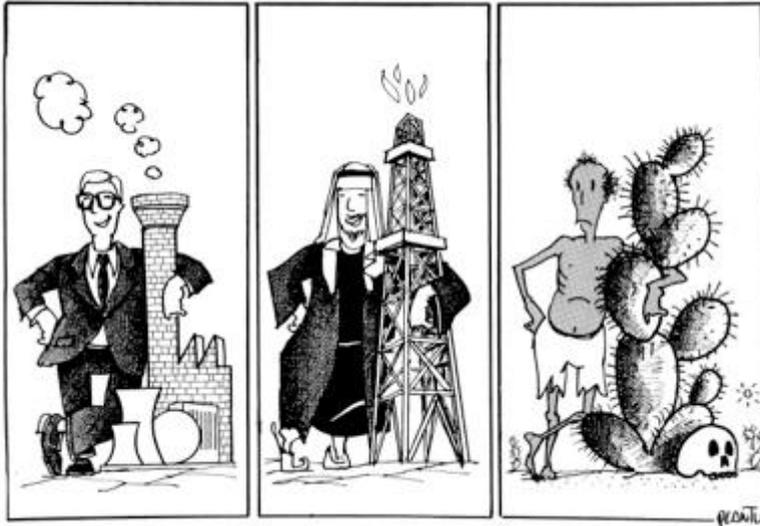


Raed Khalil, Syrie

Personnification

Attribution de traits physiques ou de sentiments humains à une chose. Utilisée pour donner vie à ce qui est inanimé.

Ici, le godet s'humanise sous la forme d'une main tenant un stylo et dessinant un arbre, symbole de vie. La personnification permet de mettre en avant l'action néfaste de l'homme et de la société sur l'environnement.



Plantu, France

Comparaison

En littérature, il s'agit du rapprochement par un mot comparatif (comme, tel que, moins que, plus que...) de deux termes ou de deux groupes de mots différents.

Dans une image ou un dessin, il s'agit de la juxtaposition de plusieurs vignettes ou situations incitantes à la comparaison.

Ici, la juxtaposition des trois vignettes permet de renforcer le sentiment d'inégalité sur la situation économique et environnementale à travers le monde.

Quelques procédés humoristiques

Un procédé humoristique est un moyen de rendre comique une situation.



Elchocotrisme, Espagne

Caricature

Représentation grotesque en dessin ou en peinture, obtenue par l'exagération ou la déformation des traits du visage ou des proportions du corps.

Ici, le dessinateur caricature l'homme en accentuant son ventre, énorme, en forme de boulet attaché au pied de l'enfant.



Ted, États-Unis

Traduction du texte:

- Wow !! These sales are to die for !!
- Apparently.
- Waouh !! Ces soldes sont mortelles !!
- Apparemment.

Jeu de mots

Groupe de mots jouant sur les ressemblances entre les mots.

Ici, le dessinateur joue sur le mot « mortel » et le met en parallèle avec l'effondrement d'une usine de textile au Bangladesh. Le dessinateur souligne ainsi les conditions de travail des personnes qui ont confectionné les habits en vitrine¹.

1. En 2013, un immeuble abritant des usines textiles s'effondre à Dacca, au Bangladesh faisant 1127 victimes parmi les employés.



Makhmudjan Eshonkulov, Ouzbékistan

Traduction du texte :

Safety precautions

Précautions de sécurité

Paradoxe

Phrase ou proposition dénuée de sens logique, utilisée pour inviter le lecteur à réfléchir.

Ici, l'ouvrier signe un document indiquant les précautions de sécurité à prendre en compte sur le chantier une fois l'accident survenu.

LECTURE D'IMAGE : LEXIQUE

Analogie : ressemblance entre un objet du monde et sa représentation sur l'image.

Angle de vue (ou angle de prise de vue) : il varie en fonction du point de vision par rapport à l'objet regardé.

Aplat : couleur uniformément répartie sur une surface.

Arrière-plan : éléments d'une image perçus comme les plus éloignés de l'œil du spectateur.

Avant-plan : partie du champ située entre le preneur de vue et le sujet principal de l'image. On l'appelle aussi premier plan.

Axe de regard : axe sous lequel le spectateur voit ou les personnages dans le plan ou dans l'image. Un personnage peut être représenté de face, de dos, de profil, de trois-quarts gauche ou droite.

Bords perdus : se dit d'une image qui couvre une page jusqu'à la rognure, sans marge.

Cadre : bords de l'image qui marquent les limites de l'espace représenté ou champ. Le cadre sépare le champ du hors-champ.

Caricature : déformation grotesque des traits d'une figure avec intention de s'en moquer.

Champ : portion d'espace perceptible dans l'image. Il est limité par le cadre.

Clair-obscur : dans un dessin ou une peinture, distribution des ombres et des lumières faisant saillir les formes et les volumes. Le clair-obscur permet de donner du relief à une figure éclairée avec plus ou moins d'intensité.

Composition: art de disposer dans le cadre les différents éléments composant une image. La composition hiérarchise et oriente la vision. Voir lignes de force.

Contraste: le contraste d'une image (ou d'une partie d'image) est la différence entre les zones sombres et les zones claires.

Contre-plongée: angle de vue résultant d'un abaissement du point de vision par rapport au sujet.

Croquis: dessin rapide et spontané, souvent préparatoire, qui saisit une forme, un mouvement, un saut de l'imagination.

Dégradé: passage d'une couleur à une autre, avec une transition où les deux se confondent.

Esquisse: mise en place plus ou moins développée d'une image qui fixe la composition, la distribution des masses, la répartition des valeurs, de la lumière, du volume et des mouvements.

Estompage: action d'adoucir un trait ou une couleur par le frottage d'une estompe, d'un morceau de papier buvard ou du bout des doigts.

Forme: signe visuel non iconique: figure géométrique, graphème, point, etc.

Hors-champ: espace invisible, généralement contigu au champ, et imaginé par le spectateur.

Lignes de force: lignes visibles qui structurent la composition d'une image.

Lignes de fuite: dans la représentation en perspective, tracés idéaux se rencontrant au point de fuite.

Perspective: art de représenter les objets sur une surface plane de façon que cette représentation donne l'impression d'une vision « naturelle ».

Plongée: angle de vue résultant d'une élévation du point de vision par rapport au sujet.

Points forts: zones où se rencontrent les lignes de force d'une composition.

Support: matériau sur lequel l'image est inscrite.

Texture: qualité de surface d'une image liée à la matière même de l'image et renvoyant à une perception tactile de celle-ci.

Zoom: mouvement optique semblant rapprocher (zoom avant) ou éloigner (zoom arrière) vivement le sujet de l'œil du spectateur.

Ressources de la Ligue de l'enseignement

Décryptimages

Ce site internet est le fruit d'une longue collaboration entre la Ligue de l'enseignement et l'Institut des images. Il est dirigé par Laurent Gervereau, président de l'Institut des images et du Dictionnaire mondial des images. « Portail d'éducation culturelle », Décryptimages propose à tous les citoyens et éducateurs des décryptages thématiques, des analyses d'images échelonnées par âge, des formations ainsi que des expositions itinérantes et gratuites. Lieu d'accueil, de confrontations, d'échanges, il s'enrichit grâce aux internautes. La rubrique « références » ouvre enfin vers beaucoup d'auteurs, de sources et de pratiques. Il s'agit aussi d'un portail des sites d'analyses ou d'éducation aux images.

www.decryptimages.net/

Exposition « Les images mentent ? »

Réalisée par la Ligue de l'enseignement, l'Institut des images et le Musée du vivant, l'exposition « Les images mentent ? Manipuler les images ou manipuler le public » donne un véritable fil d'Ariane pour se diriger dans un dédale d'images. Les 40 panneaux abordent les images symboles, les images outils. Après un détour par la propagande, l'éducateur et le citoyen curieux peuvent s'interroger sur l'objectivité, l'ellipse, le détournement ou encore l'idée de vérité.

Si le propos est engagé, sans concession, pas question pour autant de sombrer dans le cynisme et la désespérance. Cette exposition appelle à la vigilance de chaque ci-toyen. Certes, nous sommes chaque jour confrontés à des milliers d'images, mais la question centrale est celle de la pluralité des points de vue, des regards et des informations.
Exposition accessible gratuitement sur le site de Décryptimages.



Makhmudjan Eshonkulov, Ouzbékistan

ATELIER « DESSINE ET DÉNONCE »

Une pratique artistique en atelier

Il y a mille et une façons d'accompagner des enfants et des jeunes dans un travail de dessin. Vous pouvez vous rapprocher d'un plasticien, d'un enseignant d'arts plastiques ou d'un animateur d'atelier artistique pour mener l'atelier.

L'atelier de dessin s'inscrit dans un double objectif d'éducation populaire : éducation à la citoyenneté d'une part, éducation artistique et action culturelle d'autre part.

Que la création soit individuelle ou collective, le groupe fonctionne sur le principe de solidarité.

Étape 1 : Chaque participant est invité à identifier une situation qui le choque (dans les différentes sphères de son quotidien, dans l'actualité, etc.).

Étape 2 : Chaque participant est invité à expliquer au groupe ce qu'il souhaite dénoncer. Les échanges avec les autres peuvent l'aider à exprimer son ressenti, à préciser son point de vue.

Étape 3 : Chaque participant est invité à produire un dessin pour interpeller l'observateur. Le passage au geste créatif engage différemment la sensibilité et l'imaginaire de celui qui crée et de celui qui reçoit. L'animateur de l'atelier peut proposer des consignes de forme (ex. support, matériaux, technique graphique...).

Étape 4 : Un nouveau temps d'échanges est organisé entre les participants : comment sont perçus et interprétés les dessins ? On peut utiliser les grilles de lecture d'image (1. Exprimer le ressenti / 2. Décrire le dessin / 3. Construire l'interprétation) – se référer à « Lecture collective des dessins » p.23.

Étape 5 : Les dessins peuvent faire l'objet d'une exposition.

OUTILS POUR ÉCHANGER ET DÉBATTRE

Le remue-méninges

Présentation générale: Egalement appelé « brainstorming », ce jeu consiste à faire sortir « en vrac » le plus grand nombre de termes et de représentations liés à la problématique centrale par association d'idées.

Déroulement:

L'animateur annonce le mot de départ (illustrant la problématique centrale) et demande aux participants de dire tour à tour et sans réfléchir un autre mot que cela évoque pour eux.

Cette phase du jeu s'arrête lorsque plus rien de nouveau n'émerge ou si l'animateur y met fin.

Recommandation:

Faire un ou deux tours de chauffe avant d'aborder le vif du sujet avec un terme de départ simple et sans rapport avec le sujet (ex: plage, école, rouge, etc...)

- > Pendant la première phase, il faut impérativement que l'animateur (ou autre) note au fur et à mesure (sans ralentir le jeu !) les mots énoncés par les participants.
- > Les termes cités sont ensuite mis au propre et organisés en fonction de leurs liens entre eux (par thématique...) sur un tableau lisible par tous.
- > La discussion et la confrontation des représentations s'engagent tout naturellement à partir de ce travail. L'animateur peut attirer l'attention sur certains axes forts ou au contraire inexistantes pour approfondir la réflexion.

Le photo langage

Présentation générale: Le photo langage utilise l'image pour aider à opérer des choix, à les expliquer et à s'impliquer personnellement par rapport à un thème.

Déroulement:

- > L'animateur dispose un jeu d'images variées (positives, neutres et négatives) sur une table.

- > L'animateur annonce le thème général et demande aux participants d'observer silencieusement les images puis de choisir une image qui leur « parle » le mieux du sujet central.
- > Chaque participant est invité à expliquer son choix. Tous peuvent poser des questions pour mieux comprendre et aider celui qui s'exprime à préciser ce qu'il veut dire.
- > Les différents sous-thèmes abordés au cours de la conversation peuvent être répertoriés, hiérarchisés, etc...

Variante 1 : l'animateur peut demander que chaque participant choisisse 2 images : une positive et une négative.

Variante 2 : Si le groupe de participants est connu à l'avance, l'animateur peut demander à chacun d'apporter une image (ou 2) avec lui qui évoque(nt) particulièrement pour lui le thème central. Le jeu démarre alors directement à la phase d'explication des choix.

Le mur parlant

Présentation générale : Un mot clef est écrit au centre d'un tableau et les participants sont invités à y réagir en inscrivant tour à tour un mot de leur choix, puis en rayant et soulignant les mots déjà écrits. Le mur parlant permet de confronter les points de vue et de partager le sens.

Déroulement :

L'animateur écrit le mot clef au centre du tableau

Il invite les participants à venir tour à tour et en silence écrire ce que cela leur évoque. Quand tout le monde s'est exprimé, l'animateur peut choisir ou non de poursuivre cette phase du jeu en laissant les participants qui le souhaitent écrire un nouveau mot.

- > L'animateur invite ensuite les participants à rayer un mot qui leur paraît ne pas convenir puis souligner un mot qui leur convient. Un mot peut être rayé ou souligné plusieurs fois. Attention à ne pas perdre la lisibilité !
- > Commenter le tableau avec le groupe : questions, commentaires, explication des choix, des rejets, etc... (être strict sur le respect des opinions des autres !)
- > On peut organiser les mots inscrits sous forme de galaxies avec des mots-noyaux (chargés positivement ou négativement ou posant une problématique particulière) et d'autres mots en lien avec le noyau central.

Variante: on peut polariser le mur parlant dès le départ en ajoutant au mot clef central deux pôles (positif et négatif) de part et d'autre du tableau. Certaines galaxies feront naître des questions profondes : c'est autour d'elles que se manifesteront les réactions affectives les plus fortes et les lignes d'action possibles.

Gamme d'élaboration progressive (ou « boule de neige »)

Objectif:

Mener une réflexion sur un thème : Partir des connaissances, représentations ou attentes de chaque participant pour élaborer collectivement la réflexion. Cette méthode permet une accumulation de réflexions qui s'associent, se complètent et s'enrichissent.

Déroulement:

Le thème de réflexion est donné. Formuler une question : que pensez-vous de ce sujet ou donnez cinq mots en lien avec ce sujet, etc...

Demander à chaque participant de répondre individuellement à la question. Puis regrouper les participants par deux, pour une mise en commun et un choix à partir de leurs travaux individuels.

Faire la même chose par 4 et ainsi de suite.

On choisit d'arrêter au bout de 2, 3 mises en commun (ou plus suivant l'importance du groupe) et chaque sous-groupe rend compte du résultat de son travail à l'ensemble des participants.

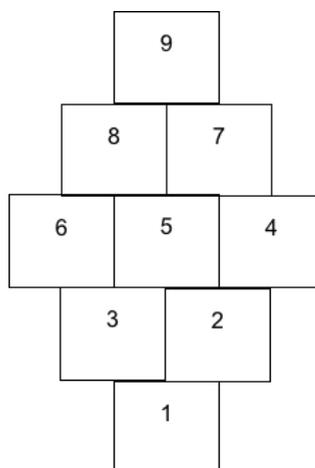
Méthode du Diamant

Objectif et atouts: cette méthode permet de travailler sur les représentations des participants sur un sujet donné. Elle permet de créer le débat, en favorisant la parole de chacun, tout en travaillant la construction d'une position collective concertée et négociée.

(Voir méthode page suivante)

Méthode:

- Proposez sur un sujet au moins 9 propositions affirmatives.
- Selon le nombre de participants, répartissez en groupe de 4 ou 5, ou proposez un travail individuel.
- Chaque groupe travaille sur les propositions pour les hiérarchiser selon le schéma suivant:



1: proposition qui semble la plus importante, avec laquelle le participant se sent le plus en accord

2 et 3: propositions importantes, avec lesquelles le participant est d'accord

4, 5 et 6: propositions avec lesquelles le participant est d'accord mais qui ne semblent pas prioritaires (ou moins)

7 et 8: propositions avec lesquelles le participant est plutôt en désaccord

9: proposition rejetée par le participant

> Constituez un tableau de résultats donnant 2 points pour la 1, 1 point pour les 2 et 3, 0 pour les 4, 5 et 6, -1 pour les 7 et 8, -2 pour la 9

> Restitution et débat autour de la hiérarchisation de chacun (petit groupe ou individuel). Faire attention à ce qu'un maximum de notes soit pris pendant la discussion.

> A partir du tableau, constituez la hiérarchisation du groupe, discutez, corrigez si besoin

> Restitution en grand groupe. Même principe: constituez la hiérarchisation du groupe, discutez et corrigez si besoin.

BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE ET SITOGRAPHIE GÉNÉRALE

Pour les enfants

Gérard Dhôtel, *L'esclavage ancien et moderne*, éditions Milan, 2004

Dominique Joly, *Au temps de l'Esclavage*, Casterman, 2015

« De L'aube au crépuscule, Biolo, âgé de neuf ans, pêche sur l'onde plate du Niger. Mais que font ces hommes embusqués sur la rive ? Ils guettent l'enfant. Bientôt, ils le captureront pour l'emmener avec d'autres loin, très loin de l'Afrique. Nous sommes au début du XVIII^e siècle... »

Pour les enfants

Ressources Humaines Sans Frontières: catalogue pédagogique « Derrière le code-barres », 2015 : <http://rhsf.emerit.net/partir/#/0>

Henriette Akofa, *Une esclave moderne*, Michel Lafon, 2000

« Henriette a quinze ans lorsqu'elle arrive du Togo à Paris. On lui a promis monts et merveilles, et surtout qu'elle irait à l'école. Au lieu de cela, elle va trimer pendant quatre ans sans relâche, sans salaire, sans papiers, sans un coin à elle pour pleurer en paix. Abandonnée par sa lointaine famille qui ne croit pas à sa misère, surveillée, humiliée, elle doit tout subir dans la peur, jusqu'à tomber malade, jusqu'à ne plus penser... »

Mathilde Giard, *L'Esclavage, de l'Antiquité à nos jours*, Flammarion, 2007

« Ce livre remonte aux premières traces de l'esclavage, il y a 5000 ans : il raconte la pénible vie des esclaves à travers les âges, chez les pharaons égyptiens, les conquérants arabes ou dans les colonies de l'Europe des Lumières... Les trois traites des Noirs qui ont marqué l'humanité, interne, orientale et occidentale, sont largement évoquées. Si son abolition a été permise par des héros courageux, l'esclavage existe toujours aujourd'hui. Les leçons du passé aideront-elles à mieux le combattre ? »

Christophe Boltanski, *Minerais de sang: les esclaves du monde moderne*, Gallimard, 2004

« Qui connaît la cassitérite, ce “minerai de sang” ? C’est le principal minerai de l’étain. On le trouve partout, dans nos téléphones portables, nos radios, nos télévisions. Mais à quel prix ? Dans ce livre-enquête, dans cette traque policière sur plusieurs continents, Christophe Boltanski nous fait suivre - depuis les mines du Nord-Kivu au Congo, où des gamins africains s’enfoncent sous la terre au péril de leur vie, jusqu’aux tours de la Défense, où des entreprises mondialisées disent tout ignorer du chemin qu’empruntent les minerais - le fil hasardeux, dangereux, qui mène de l’ombre à la lumière de notre consommation quotidienne ».

Maurice Langellé, *L’esclavage moderne, Que-sais-je ?*

Binka le Breton, *Le piège ! Les esclaves d’aujourd’hui*, Cerf, 2003

« Il décrit la situation des esclaves d’aujourd’hui en Amazonie brésilienne, de ces paysans pauvres qui, cherchant à fuir la misère et à acquérir un peu d’argent, sont frauduleusement conduits à travailler dans de grandes propriétés. Très vite, ils s’aperçoivent que le système dans lequel ils sont entrés ne leur permettra jamais de rembourser les dettes qu’ils ont contractées pour être transportés jusque-là. Ils sont littéralement pris au piège ! Ils ne peuvent ni se rebeller ni s’enfuir sans risquer de subir des violences ou d’être tués. Beaucoup disparaissent définitivement. Ceux qui, par chance, arrivent à retrouver la liberté rentrent chez eux sans rien, épuisés et humiliés. »

Olivier Peyroux, *Délinquants et victimes: la traite des mineurs d’Europe de l’Est en France*, Étude, 2013

Sakinatou Bello, *La traite des enfants en Afrique: l'application des conventions internationales relatives aux droits de l'enfant en République du Bénin*, L'Harmattan, 2015

Sylvie O'Dy, *Esclaves en France*, Albin Michel, 2001

Il y aurait à priori une contradiction dans les termes. D'un côté l'esclavage, la privation de nos droits fondamentaux de liberté et d'expression; de l'autre, la France, pays modèle des droits de l'homme, qui a aboli définitivement l'esclavage en 1848 au nom des principes démocratiques hérités de la Révolution française. L'ouvrage de Sylvie O'Dy veut nous ramener à une réalité plus dure. Comme elle l'affirme: «c'était hier, mais c'est encore aujourd'hui». L'esclavage moderne est là, bien présent sur le territoire. Cela se passe chaque jour près de chez nous. Dans les quartiers riches, dans les milieux populaires, en campagne ou en ville, des personnes sont maltraitées et séquestrées. Bons à tout faire et surtout à travailler jusqu'à 18 heures par jour, ces hommes et femmes, la plupart du temps immigrés clandestins, sont pris au piège de leur espoir de liberté et exploités honteusement.

Charles-Éric Clesse, Frédéric Kurz, Patricia Le Cocq, Véronique Truillet, *La traite des êtres humains et le travail forcé*, Lar-cier, 2014

Les auteurs étudient la jurisprudence des Cours (supra)nationales et de certaines Cours étrangères afin de mieux combattre les infractions de traite des êtres humains, de marchand de sommeil et de travail forcé. L'ouvrage intéresse les institutions internationales en charge de cette problématique, les avocats et les magistrats spécialisés en droit pénal, mais également les professeurs et leurs étudiants.

FILMOGRAPHIE

Court métrages

Une campagne d'information sur la traite des êtres humains aux fins de l'exploitation par le travail. 3 documentaires sur le travail forcé: *Atelier clandestin/ Travail domestique/ Chantier de construction*.
<http://www.acse-alc.org/en/18-news/33-ouvre-les-yeux>

L'Esclavage Moderne de Fatou de Pe-piang TOUFDY, tourné entre le Tchad et Tours (France)

Fatou est une jeune fille originaire du Tchad, qui a grandi dans le cocon familial. C'est une jeune élève brillante et ambitieuse. Saleh, homme d'affaire tchadien, lui fait une proposition alléchante. Elle est à la fois impressionnée, heureuse et exci-tée de venir en France. Mais Fatou va se retrouver prise dans un piège dramatique. Pour Aissa, la femme de Saleh, Fatou n'est rien d'autre qu'une bonne à tout faire, une esclave, une nouvelle dans la douce et belle France.

Ilo Ilo d' Anthony Chen, 2013

A Singapour, Jiale, garçon agressif et pervers d'une dizaine d'années, pose de plus en plus de problèmes à l'école comme à la maison. Ses parents décident d'embaucher une bonne philippine pour s'occuper de lui. Ce sera Teresa, que la mère accueille sans chichis, confisquant son passeport et lui indiquant le matelas sous le lit de son fils qui lui servira de couche.

Esclaves modernes de Sabah Rahmani et Teresa Punzi, 2008

Contrairement aux idées reçues, l'esclavage n'est pas révolu. Son abolition est un leurre. Dans notre imaginaire occidental l'esclave reste souvent attaché à l'image héritée de la Traite des Noirs: enchaîné, battu, souillé, corvéable à merci, privé de liberté, humilié... De nos jours, l'esclave moderne n'a plus forcément ces stigmates. Il n'est pas toujours identifiable, reconnaissable à première vue...

Black diamond de Pascale Lamche, 2010

Le film tisse la toile d'un réseau anarchique et international de spéculation et de trafic de jeunes garçons africains, agissant sous l'égide du culte du football mondialisé.

Des taudis d'Accra et d'Abidjan aux rutilants temples du sport financés par les pétrodollars, il nous mène sur la piste d'Ananse, l'araignée, figure ancestrale du folklore, qui ruse, trompe et manipule ses pairs.

Des familles entières sont prêtes à y sacrifier leurs seuls biens. Alors sur le marché des êtres humains, faute de trouver le diamant, l'or des fous fera l'affaire.

It's a free world de Ken Loach, 2007

Angie a monté un réseau de travail intérimaire, employant surtout des immigrés au statut précaire. Jeune et ambitieuse, elle est prête à tout pour avoir sa part du rêve capitaliste. Quitte à exploiter les plus faibles, à mentir et à trahir.

I am slave de Gabriel Range, 2010

Un thriller sur le trafic d'esclaves et centré sur le combat d'une femme pour la liberté.

SITES INTERNET UTILES

Comité Contre l'Esclavage Moderne (CEM):

www.esclavagemoderne.org

Ressources Humaines Sans Frontières (RHSF):

<http://www.rhsansfrontieres.org/fr/>

Campagne « 50forfreedom »:

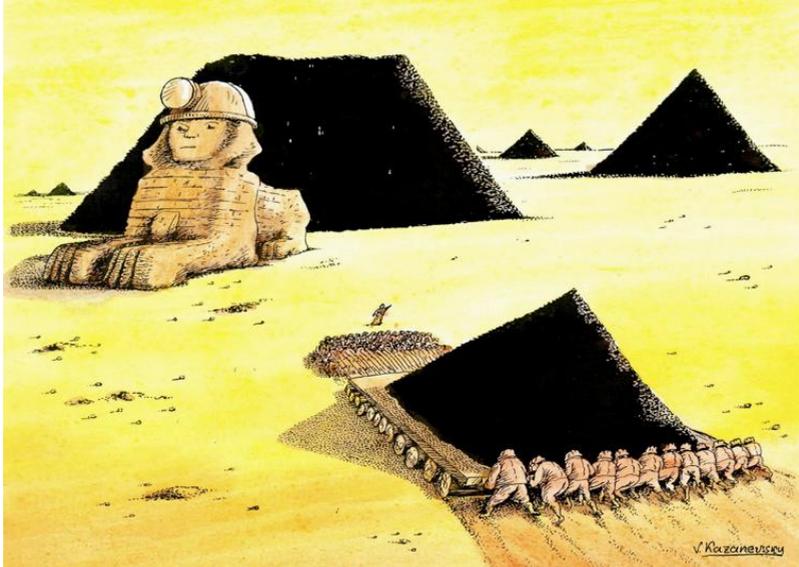
<http://50forfreedom.org/fr/>

Organisation Internationale du Travail (OIT):

<http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/lang--fr/index.htm>

Amnesty International:

<http://www.amnesty.fr/>



Vladimir Kazanevsky, Ukraine

QUIZZ - ETUDES DE CAS

Les enfants peuvent tester leurs connaissances en répondant aux questions illustrant 3 cas pratiques sur le thème du travail forcé. On peut aussi proposer ces situations à travailler en petits groupes, sous forme d'étude de cas.

Cas numéro 1: Dimitri (à partir de cas pratique de l'OIT)

Contexte : Dimitri vit dans un village avec sa famille. Un intermédiaire est venu dans le village et a promis un travail bien payé dans un autre pays. Dimitri a accepté et a emprunté de l'argent à sa famille proche pour payer ses frais de transport. Lorsqu'il a commencé à travailler, on lui a payé une partie de ce qu'on lui devait, ce qui représentait moins que le minimum salarial. Mais il a décidé de rester car il gagne plus que dans son village. Il travaille de longues heures (plus que le maximum autorisé par le droit international, soit 60H) et fait face à des problèmes de santé. Après un an de travail, il retourne chez lui et peut rendre l'argent emprunté à sa famille. Il lui en reste un peu, qu'il peut mettre de côté.

1. Est-ce que le consentement de Dimitri est valable ?

- A- Non parce que les conditions de travail sont différentes de ce qu'on lui a promis.
- B- Non parce que son consentement était le résultat du recours à la menace et à la contrainte.
- C- Oui parce que son consentement était libre et éclairé.

Bonne réponse: Réponse A → Dimitri a été recruté avec des informations trompeuses, donc son consentement n'est pas valable. On lui a promis un travail bien payé mais ces conditions ne se sont pas matérialisées.

2. Est-ce que Dimitri risque des sanctions ou des menaces ?

- A- Oui, il risquait des sanctions disciplinaires s'il avait essayé de quitter l'entreprise.
- B- Non car il n'a jamais été menacé de sanctions disciplinaires.
- C- Non parce que son employeur ne l'a menacé d'aucune sanction pour le forcer à continuer à travailler.

Bonne réponse: Réponse B → Dimitri n'a pas été menacé de sanctions disciplinaires qui l'auraient empêché de partir. Bien que son salaire soit inférieur à ce qu'on lui avait promis, il n'y a pas eu de rétention sur salaire pour le forcer à rester. Les violences physiques ne sont pas le seul type de sanction, mais il n'y a pas d'évidence que d'autres sanctions aient été appliquées, comme l'obligation de rester dans l'entreprise par la rétention des papiers d'identité.

3. Est-ce que Dimitri est dans une situation de travail forcé ?

A- Non parce que même s'il a été trompé sur les conditions de salaire, il n'a pas eu de sanction (rétention de papiers d'identité) pour l'empêcher de partir.

B- Non parce que son consentement était libre et il a pu mettre de l'argent de côté.

C- Oui parce qu'il a été moins payé que promis, a eu à emprunter de l'argent à sa famille pour payer l'intermédiaire et a développé des problèmes de santé sur le site de construction.

Bonne réponse: Réponse A → Dimitri a été trompé mais il n'y a pas eu, selon les informations à disposition, de preuve de sanction, ou de menace l'empêchant de partir. Ce n'est donc pas du travail forcé mais du travail abusif avec tromperie.

Le travail forcé exige un manque de consentement mais aussi une menace physique ou psychologique. L'analyse aurait été différente si l'intermédiaire et l'employeur avaient travaillé ensemble pour tromper Dimitri et le placer dans une situation vulnérable pour l'obliger à travailler (exemple: dettes très importantes avec prélèvement sur salaire pour payer les frais de recrutement obligeant le salarié à faire des heures supplémentaires).

Cas numéro 2: Jaya (à partir de l'expérience de RHSF)

Contexte: Jaya est une jeune Népalaise de 16 ans. Elle travaille à Taïwan dans une entreprise par le biais d'une agence d'interim. Elle a signé un contrat avant de partir de son pays avec une agence de placement et en a signé un autre avec l'entreprise en arrivant à Taïwan. Ce contrat est dans une langue qu'elle ne connaît pas.

Elle travaille en moyenne de 80 à 100 heures par semaine. Elle est volontaire pour faire des heures supplémentaires tous les jours de la semaine.

Jaya est très contente de pouvoir ainsi rembourser les dettes qu'elle a contractées pour migrer à Taïwan. Ces dettes correspondent à un an de salaire. Elle ne gère pas son compte en banque et ne dispose pas de son passeport mais ça ne la gêne pas car elle est venue pour travailler et gagner de l'argent. De toute façon, elle ne peut pas communiquer car elle ne parle pas la langue du pays. Jaya s'estime bien traitée par son employeur. Elle peut sortir de l'usine après le travail.

1. Est-ce que le consentement de Jaya est valable ?

A- Non parce qu'elle ne comprend pas le contenu du contrat dans le pays d'accueil

B- Oui parce qu'elle est volontaire pour venir, pour faire des heures supplémentaires, et elle est bien traitée.

C- Non car Jaya a 16 ans, fait des travaux qui nuisent à sa santé et sécurité.

Bonne réponse: Réponse A → Le consentement de Jaya n'est pas valable car elle ne comprend pas le contenu du contrat dans le pays d'accueil. Son consentement pour venir à Taïwan n'était donc pas libre et éclairé.

2. Est-ce que Jaya est libre de ses mouvements ?

A- Non, car l'employeur garde ses papiers et gère son compte en banque, elle peut donc être arrêtée et déportée.

B- Oui car elle peut sortir de l'usine après le travail.

Bonne réponse: Réponse A → Jaya n'est pas libre de ses mouvements. Alors qu'elle est entrée dans le pays légalement, elle peut se faire arrêter à tout moment en sortant de l'usine car elle ne peut présenter ses papiers. De plus, Jaya doit gérer son compte en banque et ne pas être dépendante de son employeur.

3. Est-ce que Jaya est menacée de sanctions ?

A- Non, elle est bien traitée et ses employeurs respectent sa volonté de faire des heures supplémentaires.

B- Oui, car elle est obligée de faire des heures supplémentaires excessives pour rembourser les frais et honoraires de l'agence de placement.

Bonne réponse: Réponse B → Jaya est menacée de sanctions car si elle ne fait pas d'heures supplémentaires, elle ne pourra pas rembourser les

dettes excessives qu'elle a contractées auprès de l'agence de placement.

4. Est-ce que Jaya est dans une situation de travail forcé ?

A- Non parce que Jaya a donné son consentement, elle est bien traitée et peut rembourser ses dettes.

B- Oui car Jaya a 16 ans, elle travaille dans des conditions abusives et de fait, son consentement ne peut être valable.

C- Oui car le consentement de Jaya n'est pas libre et éclairé, elle est isolée et n'a pas de liberté de mouvement.

Bonne réponse: Réponse C → Jaya est dans une position de travail forcé ; même si elle considère par ailleurs être bien traitée et si elle est volontaire pour faire des heures supplémentaires, car son consentement n'est pas libre et éclairé, elle est isolée et n'a pas de liberté de mouvement.

Cas numéro 3: Maria (à partir de cas pratique de l'OIT)

Contexte: Une agence de recrutement a offert à Maria un travail dans une entreprise internationale de vente de vêtements. On lui a demandé de donner ses papiers d'identité, et l'agence a promis de les lui rendre rapidement. Elle vit sur le site et le logement est déduit de son salaire. Les employés peuvent quitter l'entreprise une fois par semaine, accompagnés du superviseur, et sont très peu payés (moins que le minimum vital) sur une base mensuelle.

Après avoir reçu son premier paiement, Maria décide de partir le mois d'après, mais l'agence lui dit qu'elle ne peut s'en aller qu'après cinq mois, selon un document interne qu'elle n'a jamais vu.

1. Est-ce que le consentement de Maria est valide ?

A- Oui, car l'agence a accepté de la laisser partir après cinq mois.

B- Oui car elle a donné son consentement pour venir et elle était informée des conditions.

C- Non car elle n'a pas été informée du document interne et ne peut quitter librement son emploi.

Bonne réponse: Réponse C → Le consentement n'est pas valide. On ne l'a pas informée des cinq mois de préavis, qui de plus sont excessifs, et il n'y a aucune garantie que l'agence la laissera partir ensuite. Les employés

doivent être autorisés à quitter leur employeur avec un délai raisonnable et connu à l'avance.

2. Est-ce que Maria est menacée de sanctions ?

A- Non car elle peut quitter son employeur après quatre mois de plus de travail.

B- Oui car ses papiers d'identité ont été confisqués et ses mouvements sont limités.

C- Oui car son salaire est faible et le prix du logement est déduit.

Bonne réponse: Réponse B → Maria est menacée de sanctions car elle ne peut quitter son employeur librement (confiscation des papiers d'identité...).

3. Est-ce que Maria est en situation de travail forcé ?

A- Maria est dans une situation de travail forcé car elle voulait partir mais son employeur l'a forcée de continuer son travail.

B- Maria n'est pas dans une situation de travail forcé car son employeur lui permettra de partir après cinq mois de service, comme le stipule la note interne.

C- Maria n'est pas dans une situation de travail forcé car elle reçoit son salaire régulièrement.

Bonne réponse: Réponse A → Maria est dans une situation de travail forcé car son consentement n'est pas valable et elle est menacée de sanction. Lorsqu'elle a accepté de travailler dans l'entreprise, on ne lui a pas dit qu'elle avait cinq mois de préavis. La confiscation de ses papiers d'identité et son confinement dans l'entreprise représentent une menace qui l'empêche de partir.

QUIZZ - ETUDES DE CAS (FICHE QUESTIONNAIRE)

Cas numéro 1: Dimitri (à partir de cas pratique de l'OIT)

Contexte: Dimitri vit dans un village avec sa famille. Un intermédiaire est venu dans le village et a promis un travail bien payé dans un autre pays. Dimitri a accepté et a emprunté de l'argent à sa famille proche pour payer ses frais de transport. Lorsqu'il a commencé à travailler, on lui a payé une partie de ce qu'on lui devait, ce qui représentait moins que le minimum salarial. Mais il a décidé de rester car il gagne plus que dans son village. Il travaille de longues heures (plus que le maximum autorisé par le droit international, soit 60H) et fait face à des problèmes de santé. Après un an de travail, il retourne chez lui et peut rendre l'argent emprunté à sa famille. Il lui en reste un peu, qu'il peut mettre de côté.

1. Est-ce que le consentement de Dimitri est valable ?

- A- Non parce que les conditions de travail sont différentes de ce qu'on lui a promis.
- B- Non parce que son consentement était le résultat du recours à la menace et à la contrainte.
- C- Oui parce que son consentement était libre et éclairé.

2. Est-ce que Dimitri risque des sanctions ou des menaces ?

- A- Oui, il risquait des sanctions disciplinaires s'il avait essayé de quitter l'entreprise.
- B- Non car il n'a jamais été menacé de sanctions disciplinaires.
- C- Non parce que son employeur ne l'a menacé d'aucune sanction pour le forcer à continuer à travailler.

3. Est-ce que Dimitri est dans une situation de travail forcé ?

- A- Non parce que même s'il a été trompé sur les conditions de salaire, il n'a pas eu de sanction (rétention de papiers d'identité) pour l'empêcher de partir.
- B- Non parce que son consentement était libre et il a pu mettre de l'argent de côté.
- C- Oui parce qu'il a été moins payé que promis, a eu à emprunter de l'argent à sa famille pour payer l'intermédiaire et a développé des problèmes de santé sur le site de construction.

Cas numéro 2: Jaya (à partir de l'expérience de RHSF)

Contexte: Jaya est une jeune Népalaise de 16 ans. Elle travaille à Taïwan dans une entreprise par le biais d'une agence d'intérim. Elle a signé un contrat avant de partir de son pays avec une agence de placement et en a signé un autre avec l'entreprise en arrivant à Taïwan. Ce contrat est dans une langue qu'elle ne connaît pas.

Elle travaille en moyenne de 80 à 100 heures par semaine. Elle est volontaire pour faire des heures supplémentaires tous les jours de la semaine. Jaya est très contente de pouvoir ainsi rembourser les dettes qu'elle a contractées pour migrer à Taïwan. Ces dettes correspondent à un an de salaire. Elle ne gère pas son compte en banque et ne dispose pas de son passeport mais ça ne la gêne pas car elle est venue pour travailler et gagner de l'argent. De toute façon, elle ne peut pas communiquer car elle ne parle pas la langue du pays. Jaya s'estime bien traitée par son employeur. Elle peut sortir de l'usine après le travail.

1. Est-ce que le consentement de Jaya est valable ?

A- Non parce qu'elle ne comprend pas le contenu du contrat dans le pays d'accueil

B- Oui parce qu'elle est volontaire pour venir, pour faire des heures supplémentaires, et elle est bien traitée.

C- Non car Jaya a 16 ans, fait des travaux qui nuisent à sa santé et sécurité.

2. Est-ce que Jaya est libre de ses mouvements ?

A- Non, car l'employeur garde ses papiers et gère son compte en banque, elle peut donc être arrêtée et déportée.

B- Oui car elle peut sortir de l'usine après le travail.

3. Est-ce que Jaya est menacée de sanctions ?

A- Non, elle est bien traitée et ses employeurs respectent sa volonté de faire des heures supplémentaires.

B- Oui, car elle est obligée de faire des heures supplémentaires excessives pour rembourser les frais et honoraires de l'agence de placement.

4. Est-ce que Jaya est dans une situation de travail forcé ?

A- Non parce que Jaya a donné son consentement, elle est bien traitée et peut rembourser ses dettes.

B- Oui car Jaya a 16 ans, elle travaille dans des conditions abusives et de

fait, son consentement ne peut être valable

C- Oui car le consentement de Jaya n'est pas libre et éclairé, elle est isolée et n'a pas de liberté de mouvement.

Cas numéro 3: Maria (à partir de cas pratique de l'OIT)

Contexte: Une agence de recrutement a offert à Maria un travail dans une entreprise internationale de vente de vêtements. On lui a demandé de donner ses papiers d'identité, et l'agence a promis de les lui rendre rapidement. Elle vit sur le site et le logement est déduit de son salaire. Les employés peuvent quitter l'entreprise une fois par semaine, accompagnés du superviseur, et sont très peu payés (moins que le minimum vital) sur une base mensuelle.

Après avoir reçu son premier paiement, Maria décide de partir le mois d'après, mais l'agence lui dit qu'elle ne peut s'en aller qu'après cinq mois, selon un document interne qu'elle n'a jamais vu.

1. Est-ce que le consentement de Maria est valide ?

A- Oui, car l'agence a accepté de la laisser partir après cinq mois

B- Oui car elle a donné son consentement pour venir et elle était informée des conditions

C- Non car elle n'a pas été informée du document interne et ne peut quitter librement son emploi

2. Est-ce que Maria est menacée de sanctions ?

A- Non car elle peut quitter son employeur après quatre mois de plus de travail

B- Oui car ses papiers d'identité ont été confisqués et ses mouvements sont limités

C- Oui car son salaire est faible et le prix du logement est déduit

3. Est-ce que Maria est en situation de travail forcé ?

A- Maria est dans une situation de travail forcé car elle voulait partir mais son employeur l'a forcée de continuer son travail.

B- Maria n'est pas dans une situation de travail forcé car son employeur lui permettra de partir après cinq mois de service, comme le stipule la note interne

C- Maria n'est pas dans une situation de travail forcé car elle reçoit son salaire régulièrement

FICHE BILAN (À compléter via notre site internet)

Structure/adresse.....

Nom de l'encadrant.....

Niveau classe/groupe.....

Tél : Courriel :

Combien de séances avez-vous consacrées à l'exposition avec votre classe/groupe ?
.....

Quel type d'atelier avez-vous mené ?

Avez-vous fait appel à un intervenant extérieur ou travaillé en équipe avec des collègues ?
.....

	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insuffisant
Visuels des kakémonos			
Dossier pédagogique			

L'exposition a-t-elle été pour vous l'occasion de travailler en partenariat avec d'autres structures (mairies, associations...) ?

oui non

A-t-elle eu des échos dans la presse ?

oui non

Avez-vous des remarques à formuler sur les visuels (difficulté de lecture, interprétation...) ?

oui non

Pensez-vous que cette action participe à une éducation à la citoyenneté dans la diversité ?

oui non

Quelle est la réaction globale des élèves ?

Si cette exposition est reconduite l'an prochain, y participerez-vous ?

oui non

Souhaiteriez-vous une intervention de Ressources Humaines Sans Frontières sur le thème du travail forcé ?

oui non

Merci de bien vouloir retourner ce bilan à **Ressources Humaines Sans Frontières** (contact@hrwithoutborders.org), le plus rapidement possible en y joignant les photocopies des coupures de presse le cas échéant.

Le **travail forcé** est un fléau qui touche 21 millions de personnes dans le monde. Cela concerne en majorité les pays en voie de développement, notamment en Asie, mais l'Europe, l'Amérique du Nord ou l'Australie ne sont pas épargnés.

En 2014, RHSF a organisé un concours de dessins sur le thème du travail forcé en partenariat avec Irène Fernandez, Prix Nobel alternatif de la paix et fondatrice de l'ONG malaisienne Tenaganita.

L'exposition, nommée « **Travail forcé, derrière le code-barres** » est née de ce concours de dessins et permet d'expliquer le travail forcé de manière pédagogique: si les travailleurs subissent, nous devons savoir et refuser ces pratiques. Nous devons être aptes à identifier afin d'y remédier. Ce livret est un outil d'accompagnement permettant aux élèves de mieux comprendre ce qu'est le travail forcé à travers l'analyse de ces dessins.

L'exposition fait partie du Catalogue de prêt d'exposition de l'Espace diversité laïcité de la ville de Toulouse. Il a été constitué par la Mission égalité diversités.

Le catalogue compte, au 1er mars 2016, une quarantaine d'expositions, prêtées aux différents partenaires associatifs et institutionnels locaux.

Ces expositions illustrent les thématiques suivantes:

- Origine et immigration
- Droits humains
- Orientation sexuelle
- Handicap
- Genre
- Laïcité

Consultez le catalogue mis en ligne et actualisé sur:

www.nondiscrimination.toulouse.fr

Renseignements:

Espace diversités laïcité ville de Toulouse

38, rue d'Aubuisson

31000 Toulouse

05 81 91 79 60

— Comprendre, Refuser, Agir —



Waldez, Brésil

Edition : Mairie de Toulouse
Conception et réalisation : RHSF, Ligue de l'enseignement
Ont participé à la conception de ce dossier :
Myriam Valton, Philippe Rulié, Fabienne Ascaso,
Laëtitia Desbrée et Adil Baskar, de la Ligue de l'enseignement 31
Adèle Rivet, Chef de projet RHSF
Nabila Mesri, Volontaire en service civique RHSF
Pour en savoir plus : www.rhsansfrontieres.org



Imprimé par l'imprimerie communautaire de Toulouse Métropole

Date de parution : octobre 2016

Dépôt légal en cours de parution

Ce livre ne peut être vendu

ISBN : 978-2-9541108-3-7

© Ressources Humaines Sans Frontières